

tion du Saint-Laurent—au sujet de laquelle nous n'avons pu parvenir à une solution acceptée d'un commun accord. Nous aimerions que cette voie fluviale fût aménagée en tant qu'entreprise internationale, qu'elle témoignât de nos rapports de bon voisinage et de notre collaboration étroite. Cela, cependant, n'a pas été possible et les mesures—ou plutôt, l'absence des mesures—prises par le Congrès des États-Unis, qui s'est ajourné samedi dernier dans la soirée, indiquent à mon sens qu'il ne sera pas possible, dans un proche avenir, d'aboutir à un accord avec les États-Unis à ce sujet. Nous sommes donc prêts à recommander que le Canada procède à l'aménagement du Saint-Laurent et nous demanderons bientôt aux États-Unis, avec l'espoir d'être entendus, cette mesure de collaboration qui, ne l'oublions pas, est nécessaire en vertu du traité sur les eaux limitrophes.

Avant toute mise en œuvre du projet canadien, les mesures mentionnées ci-après s'imposent. Ainsi qu'il est indiqué dans le discours du trône prononcé à l'ouverture de la présente session du Parlement, le Canada doit formuler une loi autorisant la canalisation du Saint-Laurent et son aménagement hydro-électrique ainsi que la constitution d'un organisme approprié du gouvernement fédéral chargé de l'entreprise de canalisation. Un accord, dont les termes ont déjà été arrêtés, devra ensuite être conclu avec le gouvernement de l'Ontario en vue de permettre à la Commission d'énergie hydro-électrique de cette province de procéder en collaboration avec les autorités compétentes des États-Unis à l'aménagement hydro-électrique des rapides situés dans la partie internationale du Saint-Laurent, et d'établir la répartition des frais entre l'énergie et la navigation. La réalisation de ces aménagements hydro-électriques doit également donner lieu à une entente avec les autorités américaines quant au partage des responsabilités. De plus, bien que la situation est légèrement différente du fait que la partie internationale du Saint-Laurent s'arrête en deçà de la frontière du Québec, on prend des mesures en vue d'en arriver à une entente avec la province de Québec relativement aux aménagements hydro-électriques auxquels la canalisation du Saint-Laurent pourrait donner lieu dans cette province.

Enfin, au point de vue de l'initiative émanant du Canada, une demande de l'autorité ontarienne en vue d'installations hydro-électriques doit être transmise, pour fins d'approbation, à la Commission mixte internationale par le Gouvernement du Canada.

D'autre part, du côté des États-Unis,—et je parle ici de l'aménagement du canal canadien,—une décision doit être prise et approuvée par le Président, quant à l'organisme américain qui sera chargé de réaliser la partie américaine du projet d'aménagement hydro-électrique dans le secteur international du Saint-Laurent. C'est un problème complexe,—auquel de nombreuses considérations d'ordre politique ne sont probablement pas étrangères chez nos voisins,—un problème dont la solution demandera un certain délai; du moins, je ne crois pas qu'elle vienne du jour au lendemain.

En second lieu, pour ce qui est de l'initiative émanant des États-Unis, l'organisme à qui l'on confiera la réalisation de la partie américaine du projet d'aménagement hydro-électrique devra obtenir un permis de la Commission américaine de l'énergie. Avant d'accorder un tel permis, la commission tient des séances publiques auxquelles toutes les parties intéressées ont l'occasion de soumettre leurs vues.

En troisième lieu, en ce qui concerne encore les initiatives des États-Unis, une demande formulée par l'organisme responsable de l'aménagement aux États-Unis doit être soumise par le gouvernement des États-Unis à l'approbation de la Commission mixte internationale, de concert avec une demande semblable formulée par la province d'Ontario.

Pour ce qui est des initiatives du Canada, il sera donné suite sans aucun délai à toute mesure relevant du gouvernement fédéral. Je n'en dirai pas davantage cet après-midi bien que je puisse m'étendre sur nos relations avec nos grands amis du Sud, si j'en avais le temps.